

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## pour une action de formation à destination d'une entreprise, association, collectivité

- Le présent document, ci-après « Conditions Générales de Vente » (CGV), s'applique à toutes les offres de formation proposées par la **Scop SA Elycoop** à des personnes morales et faisant l'objet d'une commande de la part du client.
- La commande est réputée ferme et définitive lorsque le client renvoie, par courrier ou email, le devis signé portant la mention « Bon pour accord » avec son nom, sa qualité, sa signature et la date, ainsi qu'un paraphe sur les Conditions générales de vente.
- Le fait de passer commande implique adhésion entière et sans réserve du client aux présentes CGV, le client se portant fort de leur respect par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents.
- Le client reconnaît à cet effet que, préalablement à la signature du devis, il a bénéficié des informations et conseils suffisants par la **Scop SA Elycoop** lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.
- La **Scop SA Elycoop** se réserve le droit de réviser les présentes conditions générales à tout moment, les nouvelles conditions s'appliquant à toute nouvelle commande, quelle que soit l'antériorité des relations entre la SCOP SA ELYCOOP et le client.

### DOCUMENTS CONTRACTUELS

- A réception du devis signé, la SCOP SA ELYCOOP établit une **convention de formation professionnelle** pour toute action de formation professionnelle selon les textes en vigueur et en adresse trois exemplaires au client.
- Le client s'engage à retourner trois exemplaires datés et signés dans les plus brefs délais.
- A l'issue de chaque formation, une attestation de formation professionnelle individuelle est adressée au client. Une feuille d'émargement est à signer par chaque stagiaire avant chaque demi-journée de formation.

A la demande, le client peut recevoir la copie des Questionnaires d'évaluation de la satisfaction des participants

### TARIF

- Le prix par participant ou par journée est indiqué sur chaque devis ou Convention de formation professionnelle.
- L'inscription est effectuée au nom de la personne physique participant mais le client de la **Scop SA Elycoop** est l'entreprise ou l'institution contractant et payant le montant de la formation.
- Tous les prix sont indiqués en euros, sans taxe lorsqu'il s'agit d'une action de formation professionnelle continue. Dans les autres cas, la TVA est de 20%.
- Nos tarifs sont forfaitaires. Ils comprennent la documentation pédagogique.
- Toute formation ou tout cycle commencé est dû en totalité, même si le participant ne s'est pas présenté.

### RÈGLEMENT

- les conditions de règlement de la prestation sont définies dans la convention de formation.
- Tout paiement postérieur aux dates d'échéance figurant sur nos factures donnera lieu à l'application de pénalités de retard égales à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Elles sont exigibles sans qu'il soit besoin de mise en demeure.
- Si le client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCA dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement sur le devis signé ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

### RÈGLEMENT (Suite)

- Si la **Scop SA Elycoop** n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCA au 1er jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du coût du stage.
- En cas de non-paiement par l'OPCA, pour quelque motif que ce soit, le client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.
- En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la part non prise en charge sera directement facturée au client.

### ANNULATIONS / REMPLACEMENTS / REPORTS

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

- Remboursement au prorata temporis par la **Scop SA Elycoop** des heures non réalisées, en cas de défaillance de l'organisme
- Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de **force majeure** dûment reconnue, la convention de formation professionnelle est résiliée. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.
- La **Scop SA Elycoop** se réserve le droit de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement ou les animateurs, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

La **Scop SA Elycoop** se réserve le droit :

- d'exclure à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement de la formation et/ou manquerait gravement aux présentes CGV,
- de refuser toute inscription de la part d'un client pour motif légitime et non discriminatoire, et notamment de refuser toute commande d'un client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

### CONFIDENTIALITÉ ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- Le client ne peut utiliser les propositions, travaux, études et concepts, méthodes et outils de la **Scop SA Elycoop** que pour les fins stipulées à la commande.
- La **Scop SA Elycoop** détient seule les droits intellectuels afférents aux formations qu'elle dispense, de sorte que la totalité des supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, orale...), utilisés dans le cadre de la commande demeure sa propriété exclusive.
- Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents de nature économique, technique ou commerciale concernant l'autre partie, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat.

### CONTESTATION ET LITIGES

Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera soumise à la loi française et portée devant le Tribunal de Commerce de Lyon.

SA SCOP à capital variable.

Pôle Pixel Bat. B 26 rue Emile Decorps 69100 Villeurbanne

☎ 04 72 81 96 01 - contact@elycoop.fr - www.elycoop.fr - 04 72 81 95 84 📠

SIRET 429 851 637 00034

429 851 637 RCS LYON APE 7022 Z



Entreprendre, coopérer. Vives l'expérience!